

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none"> ● 1 à 12 pages..... 200 F ● 16 à 28 pages..... 600 F ● 32 à 44 pages..... 1000 F ● 48 à 60 pages..... 1500 F ● Plus de 60 pages..... 2 000 F 	<ul style="list-style-type: none"> ● TOGO..... 20 000 F ● AFRIQUE..... 28 000 F ● HORS AFRIQUE..... 40 000 F 	<ul style="list-style-type: none"> ● Récipissé de déclaration d'associations .. 10 000 F ● Avis de perte de titre foncier (1^{er} et 2^e insertions)..... 10 000 F ● Avis d'immatriculation..... 10 000 F ● Certification du JO..... 500 F

NB. Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél : (228) 221-37-18/221-61-07/08 Fax (228) 222-14-89 - BP 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 221 - 27 - 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculations).....	1
Récépissés de déclaration de partis politiques et d'associations.....	14
Avis de perte de titres fonciers	17

Le service du Journal Officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations es mains du conservateur soussigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux civils de Lomé, Sokodé, Atakpamé, Kara, Sotouboua et Aného, Tsévié, Kpalimé, Kevé et Bassar.

Suivant réquisition n° 22329 déposée le 14-06-2001, Mme SASSOU Hanou Ester, épouse PIO, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 05 a 07 ca situé

à Lomé (Golfe), connu sous le nom de Aflao Sagbado et borné au nord par une rue de 24 m, au sud par le lot n° 5, à l'est par le lot n° 4 et à l'ouest par le lot n° 2.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23000 déposée le 22-01-2002 Mme EKUE O. Adjélé, née ADJEVI NEGLOKPE, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé Nyékonakpoé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 99 ca situé à Aflao Agbalepédogan préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Agbalepédogan et borné au nord par les lots N° 2113 et 2114, au sud par une rue non dénommée, à l'est par la collectivité ZEGBLA et à l'ouest par le lot N° 2093.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23033 déposée le 25-01-2002, M. FUMEY Kwami Mawuli, profession d'employé de commerce, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non

bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 54 ha 79 a 40 ca situé à Ando, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Bayiboe et borné au nord par Agbogla et Domevenou, au sud et à l'est par Atcho Kouma et à l'ouest par Agbogoe Detcho, Dada et Gale Koffi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23050 déposée le 28-01-2002, M. AMBLESSO Komi, profession de professeur de CEG, demeurant et domicilié à Lomé Agoènyivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 15 ca situé à Lomé Agoènyivé, connu sous le nom de Démakpoè et borné au nord par le lot N° 770 A, au sud par le lot N° 771 B, à l'est par une rue non dénommée de 16 m et à l'ouest par le lot 775.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23202 déposée le 18-01-2002, M. HOUNOU Amavi, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 28 a 38 ca situé à Lomé Sanguéra, connu sous le nom de Légbassito et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité VIGBEDOR.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23204 déposée le 18-01-2002, M. HOUNOU Amavi, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 09 a 46 ca situé à Lomé Sanguéra, connu sous le nom de Légbassito et borné au nord, à l'est, à l'ouest par la collectivité VIGBEDOR et au sud par la collectivité KOUdakpo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23205 déposée le 18-03-2002, M. HOUNOU Amavi, profession de commerçant, demeurant et do-

micilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 09 a 99 ca situé à Lomé Sanguéra, connu sous le nom de Légbassito et borné au nord et à l'est par la collectivité VIGBEDOR, au sud et à l'ouest par la collectivité KOUdakpo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23262 déposée le 19-04-2002, Mme KUEVIBEKU Ampaba, profession de Sage-Femme, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 01 ha 10 a 93 ca situé à Davié, connu sous le nom de Tekpo et borné au nord par la propriété ALOGO Glivé, au sud par la propriété MESSA SOUKA, à l'est par la propriété Kokou AZIATSI et à l'ouest par la propriété COMLAN Mawunyibepe Doh.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23263 déposée le 19-04-2002, M. JOHNSON Woélé Assan, profession d'Analyste Système, demeurant et domicilié à 08 BP 1914 Abidjan (C.I), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 01 ha 19 a 42 ca situé à Davié, connus sous le nom de Tekpo et borné au nord par la propriété SAKA KODJOVI, au sud par la propriété MESSA SOUKA, à l'est par la propriété M. et Mme JOHNSON T. Assan et à l'ouest par la propriété KPONESSE AGBAVON.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23264 déposée le 19-04-2002, M. Comlan Mawunyibépe DOH, profession de Docteur en médecine, demeurant et domicilié à Reins (FRANCE), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 01 ha 18 a 61 ca situé à Davié, connu sous le nom de Tekpo et borné au nord par les propriétés SAKA Kodjovi, GLIVE-ALOGO, au sud par la propriété MESSA-SOUKA, à l'est par la propriété

KUEVIBEKU Ampaba et à l'ouest par la propriété JOHNSON BENYI WOELOME.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23384 déposée le 20-06-2002, Mme DA COSTA Kafui, épouse BEDOU, profession de chef comptable DTG, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 16 a 65 ca 36 situé à Lomé, connu sous le nom d'Agbalepédogan et borné au nord par les lots n° 700 - 704, au sud par le lot n° 696, à l'est par les lots n° 705 - 706 - 709 et à l'ouest par les lots 698 - 699 et une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23394 déposée le 26-06-2002, Mme JOHNSON Ayélévi Nyawui «Marie-Frieda», profession de Sage-Femme retraitée, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 13 ha 35 a 81 ca situé à AMOUZOU-KOPE, connu sous le nom de Alipo-Kpéta et borné au nord et à l'est par la propriété Hutomesto Tago, au sud par la propriété Pascal et à l'ouest par la propriété KLOWODOKPO Théophile.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23396 déposée le 26-06-2002, Mme Ayélé Nyawui JOHNSON, née KOUEVIAKOE, profession de Sage-Femme, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. KOUEVIAKOE Amouzou, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06 a 18 ca situé à Lomé Tokoin, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord, au sud, à l'ouest par les lots 917, 915, 905 et à l'est par une rue de 18 m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à KOUEVIAKOE Amouzou et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23417 déposée le 04-07-2002, M. KEKEH Koffi, profession de médecin retraité, demeurant et domicilié à Lomé, Résidence du Bénin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 21 a 04 ca situé à Atakpamé Commune, connu sous le nom d'Afeye-Kpota et borné au nord, au sud et à l'est par des Rues de 10 m, et à l'ouest par les lots n° 44, 45.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23420 déposée le 04-07-2002, M. HOUNOU Amavi, profession de directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 55 a 21 ca situé à Lomé Agoènyivé, connu sous le nom d'Ahonkpo et borné au nord par le Grand Séminaire, au sud par la collectivité VIDZRAKOU, à l'est par la propriété ANAKA et à l'ouest par la propriété ANTHONY.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23467 déposée le 30-07-2002, Mme VIGNON Akouvi, née AMEKO, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 53 a 53 ca situé à Aflao Sagbado, connu sous le nom de Logoté et borné au nord par Donkpo Améganvi, au sud par Agbossou Tsimesse, à l'est par Ayissouhédé Akpor et à l'ouest par Nyamassi Kounou.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23475 déposée le 1^{er}-08-2002, Mme EKPE Amavi, née ZOMEDON, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 95 ca situé à Lomé Attiégo et borné au nord par le lot 819, au sud par une rue non dénommée de 20 m, à l'est par le lot 818 et à l'ouest par le lot 820.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23498 déposée le 22-08-2002, M. AHARH-KPESSOU Mongo, profession d'administrateur civil, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 43 ca situé à Lomé Agoènyivé et borné au nord par une rue de 14 m, au sud par le lot 1108, à l'est par le lot 1111 et à l'ouest par les lots 1105 et 1106.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23628 déposée le 29-10-2002, M. ADODO Dahoué Kossi, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé Agoènyivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 00 a 67 ca situé à Lomé Agoènyivé, connu sous le nom de Agoè Centre et borné au nord par le lot n° 3, au sud, à l'est par le lot 4 et à l'ouest par une rue de 74 m (Route Nationale n° 1).

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23714 déposée le 10-12-2002, M. BAGNAH Ogamo, profession d'administrateur civil en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 37 a 40 ca situé à Dapaong, connu sous le nom de Worgou et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Gbangoba.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23715 déposée le 10-12-2002, M. BAGNAH Ogamo, profession d'administrateur civil en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Bassar, connu sous le nom de Biakpabè-Bas et

borné au nord par le lot 305, au sud par une rue non dénommée de 20 m, à l'est par le lot 308 et à l'ouest par le lot 304.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23716 déposée le 10 - 12 - 2002, M. BAGNAH Ogamo, profession d'administrateur civil en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3ha 55a 97ca situé à Bassar, connu sous le nom de Boularé et borné au nord et au sud par la collectivité Biakpabè-Bas, à l'est par la route Bassar-Kabou et à l'ouest par la ligne de haute Tension Bassar-Kabou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23717 déposée le 10 - 12 - 2002, M. BAGNAH Ogamo, profession d'administrateur civil en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 00 ca situé à Bassar, connu sous le nom de Biakpabè-Bas et borné au nord par le lot n° 309 et 311, au sud par une rue non dénommée de 20 m, à l'est par le lot 314 et à l'ouest par le lot 308.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23718 déposée le 10-12-2002 M. BAGNAH Ogamo, profession d'administrateur civil en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 50 ca situé à Dapaong Worgou, connu sous le nom de Worgou et borné au nord par une rue en projet de 14 m, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Djigle

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23719 déposée le 10 - 12 - 2002, M. OGAMO Bagnah, profession d'administrateur civil en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatricula-

tion au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 25 a 00 ca situé à Mandouri et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par Lamboni Tiwaga.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23756 déposée le 21 - 01 - 2003, M. AGBEMEHIN Dékpo Kodjo Joseph, profession de Cadre de banque, demeurant et domicilié à Lomé Aflao Totsigan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non-bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 05 ca situé à Lomé-Aflao Ségbé, et borné au nord par la propriété Hoessou, au sud par la propriété Agbéméhin, à l'est par la propriété Agbéméhin et à l'ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23757, déposée le 21-01-2003 M. AGBEMEHIN Dékpo Kodjo Joseph, profession de cadre de banque, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 37 a 48 ca situé à Lomé Aflao Ségbé et borné au nord, au sud, à l'ouest par la propriété Midawo Sowolo Sessoufia, à l'est par la route Ségbé Sanguéra.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23770 déposée le 04 - 02 - 2002, Mmes EVEDJI Akossiwa et EVIDJI Ablavi, profession de Ménagère et Revendeuse, demeurant et domiciliées à Lomé, majeures non interdites, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 36 ca situé à Lomé-Tokoin Gbadago, et borné au nord par la propriété Jean Mensavi Toukada, au sud par une rue non dénommée de 12 m, à l'est par la propriété Tétékpoè Ayi et à l'ouest par le TF. 11809 RT et la propriété Kpatcha.

Elles déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23771 déposée le 04 - 02 - 2002, Mmes EVEDJI Akossiwa et EVIDJI Ablavi, profession de ménagère et Revendeuse, demeurant et domiciliées à Lomé, majeures non interdites, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 06 ca situé à Lomé-Tokoin Gbadago, et borné au nord par une rue en projet de 12 m, au sud par les héritiers Aloysins Mawusi, à l'est par Atama, à l'ouest par Adjavon.

Elles déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leurs connaissances, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23786 déposée le 10-2-2003 M. BAGNAH Ogamo, profession d'administrateur civil en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 1ha 26 a 52 ca situé à Dapaong, connu sous le nom de Tantigou-Barrage et borné au nord, à l'est, à l'ouest par la propriété Laré Palouma et au sud par la route de Tantigou-Barrage.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23815 déposée le 27-02-2003. Mlle KOEVI Akouvi Mawulé, profession de maîtresse coiffeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure, non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 94 ca, situé à Aného connu sous le nom de Kossi Agbavi et borné au nord, au sud à l'est et à l'ouest par la collectivité Nunyakpen Tadougbe.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient à M. KOEVI Komlan et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23824 déposée le 06-03-2003. Me KADJAKA Abougnima Molgah, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 13 a 32 ca, situé à Lomé Sanguéra connu sous le nom de Dalime et borné au nord, à l'est et à l'ouest par trois rues et au sud par la propriété Dokpo Kokou.

Il déclare que ledit immeuble appartient à TANDJAWA Agoda et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23890 déposée le 31-03-2003. M. SOSSOU Amévi Jean-Fortuné, profession de technicien bio médical, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 51 ca, situé à Baguida-Adamavo et borné au nord par les lots n° 51 et 53 bis, au sud par les lots n° 55 et 56, à l'est par le lot n° 54 et à l'ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23895 déposée le 03-04-2003. M. AMOUZOU Foli, profession de bijoutier demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 42 a 00 ca, situé à Aflao connu sous le nom Laukouvi et borné au nord par la collectivité ATTI, au sud par DEKU Tata, à l'est par la collectivité HODOR et à l'ouest par ABOKE Ayaovi.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. AMUZU Ekoué Koudjos, comptable demeurant à Hambourg (Allemagne) et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels.

Suivant réquisition, n° 23896 déposée le 03-04-2003. M. AMOUZOU Foli, profession de Bijoutier, domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 23 a 68 ca, situé à Aflao connu sous le nom Laukouvi et borné au nord par ABOKE Ayaovi, au Sud par KUMONKE Amata, à l'est par DEKU Tata et à l'ouest par DOVLO Agbeko.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. AMUZU Ekoué Koudjos, comptable demeurant à Hambourg (Allemagne) et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23897 déposée le 03-04-2003. M. ZONNON Abalo, profession de commerçant, domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un

terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 14 a 20 ca, situé à Attiéguou connu sous le nom de Rives du Zio et borné au nord par les lots n° 161 et 162, au sud par les n° 169 et 168, à l'est par une rue de 12 m et à l'ouest par les lots n° 164 et 166.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels.

Suivant réquisition, n° 23898 déposée le 03-04-2003. M. ASSALI N'Djato, profession d'économiste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 32 ca, situé à Agoényivé connu sous le nom Camp FIR et borné au nord par une voie express de 70 m, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par le lot n° 14 bis et à l'ouest par les lot n° 13.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels.

Suivant réquisition, n° 23900 déposée le 01-04-2003. Mme AGBEMEHIN Kayi, née AMEGANVI, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, Etude Me AGBEMEHIN, huissier de justice, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 02 ca, situé à Baguida, connu sous le nom de Avépozo et borné au nord au Sud à l'Est et à l'Ouest par la collectivité VAN-LARE.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels.

Suivant réquisition, n° 23901 déposée le 01-04-2003. Mme AGBEMEHIN Kayi, née AMEGANVI, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, Etude Me AGBEMEHIN, huissier de justice, majeur non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 02 ca, situé à Baguida, connu sous le nom de Avépozo et borné au nord, au sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité VAN-LARE.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels.

Suivant réquisition, n° 23902 déposée le 04-04-2003. M. GBAGBA Yaovi, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Li-

vre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Nanégbé, connu sous le nom de Danlime et borné au nord et à l'est par la collectivité ASSIGNON, au Sud et à l'Ouest par la route Agoç-Sanguera et une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels.

Suivant réquisition, n° 23903 déposée le 04-04-2003. M. DANSOU Koffi Ignace, profession de agent de Banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Totsivi, connu sous le nom de Batome et borné au nord par le lot N° 13, au sud par une rue de 14m, à l'est par le lot N° 105, et à l'ouest par le lot N° 103.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels.

Suivant réquisition, n° 23904 déposée le 04-04-2003. M. DANSOU Koffi Ignace, profession de agent de Banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 39 ca, situé à Gblenkomegan, connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par le lot N° 51, au sud par une rue de 16m, à l'est par le lot N° 53, et à l'ouest par une rue de 24m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels.

Suivant réquisition, n° 23905 déposée le 04-04-2003. M. DANSOU Koffi Ignace, profession de agent de Banque, et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 20 ca, situé à Aflao, connu sous le nom de Badome et borné au nord par une rue de 16m, au sud par le N° 805, à l'est par le surplus lot N° 810, et à l'ouest par un passage de 8m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuelles.

Suivant réquisition, n° 23907 déposée le 08-04-2003. Mme AZIADOUGA Komi Akossiwa, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatricula-

tion au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 33 ca, situé à Lomé connu sous le nom de Hedranawoé et borné au nord par le lot N° 849, au sud par une rue de 14m, à l'est par le lot N° 850, et à l'ouest par le lot N° 844.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels.

Suivant réquisition, n° 23908 déposée le 08-04-2003, M. HOUNSIHOUE Koffi Avoulété, profession de fonctionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, d'une contenance totale de 9 a 85 ca, situé à Tsévié, connu sous le nom de Dalavé et borné au nord par la collectivité ADZRA, au sud et à l'ouest par la propriété BEGUEDOU, et à l'est par une rue en projet de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23909 déposée le 08-04-2003, M. BEGUEDOU Matchatom Blezzi, profession de fonctionnaire en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 85 ca, situé à Tsévié, connu sous le nom de Dalavé et borné au nord par la propriété HOUNSIHOUE K. Avoulété, au sud par une rue en projet de 12 m, à l'est par une rue de 14 m, et à l'ouest par la propriété BEGUEDOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23910 déposée le 08-04-2003, M. TANAN Biwissiwe, profession de comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 21 ca, situé à Agoènyivé, connu sous le nom de Adougba et borné au nord par le lot N° 1180, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par le lot N° 1183 et à l'ouest par le lot N° 1182 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23911 déposée le 08-04-2003, M. LOTRI Koffi Awoussi, profession de mécanicien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 23 a 95 ca, situé à Avépozo, et borné au nord par la voie ferrée Lomé-Aného, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par une rue non dénommée de 24 m, et à l'ouest et par un passage de 6 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23913 déposée le 10-04-2003, M. AGLAGO Ayaotsè, profession de militaire demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 43 ca, situé à Sanguéra connu sous le nom de Logogome et borné au nord par la propriété ADAKPAHOUM, au sud par la collectivité Konyo ADAKPAHOUM, à l'est par une rue de 14 m, à l'ouest par une rue de 28 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23914 déposée le 10-04-2003, Mme IDRISOU-TRAORE Himna, profession de assistante technique de navigation aérienne demeurant et domiciliée, à Lomé, majeure, non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Sanguéra, connu sous le nom de Logogome et borné au nord, au sud et à l'ouest par la collectivité Konyo ADAKPAHOUM et à l'est par une rue une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23915 déposée le 10-04-2003, Colonel AYEVA Essofa, profession d'officier supérieur des FAT, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 39 ca, situé à Djagblé connu sous le nom de Gbama Hlankopé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Amedzoassou

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23918 déposée le 10-04-2003, Mme ABALO Dégboe Armevo, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Tsévié, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 3 a 48 ca, situé à Lomé connu sous le nom de Attiégo et borné au nord par le lot N° 498 bis, au sud par le lot N° 499, à l'est par une rue de 20 m et à l'ouest par le lot N° 496.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23919 déposée le 03-04-2003, M. ASSALI N'Djah, profession d'économiste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 12 ca, situé à Lomé connu sous le nom de Agoènyivé (camp FIR sud) et borné au nord par le lot N° 26, au sud par une rue de 14 m, à l'est par une voie de 50 m et à l'ouest par le lot N° 28.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23920 déposée le 11-04-2003, Mme KASSOGLA Konintiba Odile, profession, commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant le forme d'un polygone, d'une contenance totale de 8 a 32 ca, situé à Hédzranawoé connu sous le nom de Attiégo et borné au nord par une rue en projet de 20 m, au sud par les lots 356 bis et 357 bis, à l'est par le lot N° 357 et à l'ouest par une rue en projet de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à AMUKLU Mawuli Ila et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuel.

Suivant réquisition, n° 23921 déposée le 14-04-2003, M. AGBOGBAZE Kokou, profession de géomètre, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 10 a 85 ca, situé à Agoènyivé connu sous le nom de Logopé et borné au nord par une rue de 14 m, au

sud et à l'est par la propriété ATTILA et à l'ouest par un passage de 6 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme ZOTCHI Ablawa et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23922 déposée le 15-04-03, M. LETAABA Bêhema, profession de magistrat demeurant à Vogan et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 6 a 51 ca situé à Sanguéra, connu sous le nom de Dalimé et borné au nord, au sud à l'est et à l'ouest par la collectivité ELU Agbèssibolu

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23923 déposée le 15-04-03, M. LANDOZI Ismaïl, profession d'élève, demeurant et domicilié à Sokodé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone, d'une contenance totale de 14 ha 19 a 25 ca situé à Sokodé, connu sous le nom de Kpario et borné au nord, à l'est et à l'ouest, par la propriété AGOUDA Adam, au sud par la propriété de l'évêché de Sokodé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23924 déposée le 15-04-03, M. LANDOZI Malick, profession d'élève, demeurant et domicilié à Sokodé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 56 a 75 ca situé à Sokodé, connu sous le nom de Kpario et borné au nord, au sud et à l'ouest par la propriété AGOUDA Adam, et à l'est par la propriété LANDOZI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23925 déposée le 15-04-03, M. LANDOZI Tamawè Moustapha, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Sokodé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un

polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 ha 61 a 98 ca situé à Sokodé, connu sous le nom de Kidéoudé et borné au nord et à l'ouest par la propriété AGOUDA Adam, au sud par la propriété BOZIRO Kaoula et à l'est par la propriété MEMENE Seye.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23927 déposée le 15-04-03, Mme QUADJOVIE Améyo Egbémimo, profession de secrétaire de Direction, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 6 a 91 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Baguida et borné au nord par les lots n° 2 et 3, au sud par le lot n° 7, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 4.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23928 déposée le 16-04-03, M. AWESSO Kobiedema, profession de directeur de Société demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 144 ha 01 a 05 ca situé à Kédjebi Laoudé, connu sous le nom de Sarakawa et borné au nord par les propriétés NABYOULIWA Kpatou, DAGOU Ignace, au sud par les propriétés AMOUSSI Kamazina, SATO Kadanga, à l'est par KASSANG Lebigue et à l'ouest par PASSOUDE Komla.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23929 déposée le 17-04-03, M. VAN-LARE Kossi F. Edem, profession de comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 24 a 02 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Adakpame et borné au nord, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées de 14 m et à l'est par la collectivité DAGBAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23930 déposée le 17-04-03 M. LABARI Essoham Komlan, profession de directeur du Cadastre, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 6 a 76 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Agbalepedogan et borné au nord par le lot n° 1362, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées et à l'est par le TF 17000 RT

Il déclare que ledit immeuble appartient à WALLA Konga et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels

Suivant réquisition n° 23931 déposée le 17-04-03 M. LABARI Essoham Komlan, profession de directeur du Cadastre, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 15 a 22 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Kégué et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud par la route de Kégué-Agoènyivé, à l'est par les lots 915 et 916 et à l'ouest par les lots 912 et 911.

Il déclare que ledit immeuble appartient à WALLA Konga et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23932 déposée le 17-04-2003, Mlle TCHA Koujooudou, profession d'étudiante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 5 a 99 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Agoènyivé Humbi et borné au nord par le lot n° 271, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par le lot n° 273 et à l'ouest par le lot n° 269.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23933 déposée le 17-04-2003, M. AMAOU Ayennam Essodna, profession d'instituteur à la retraite, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 7 a 35 ca situé à Kara, connu sous le nom de Lama Feing et borné au nord par la route Kara-Ketao, au sud par une ligne de haute tension, à l'est par la propriété TANGO et à l'ouest par un passage de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23934 déposée le 17-04-2003, M. HOMAWOO Charles, profession d'enseignant à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1ha 26 a 88 ca situé à Aképé, connu sous le nom de Aképédo et borné au nord par DIMADO Apéké, au sud par TENGUE Goka, à l'est par KOUDOGLO Kodjo et à l'ouest par ADJESSI Kossi.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. & Mme TOGBASSA Amah Ayivi et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23935 déposée le 18-04-2003 M. RAMANOU Mawuli Emmanuel, profession de directeur de Société, demeurant et domicilié, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 86ca situé à Lomé, connu sous le nom de Sanguéra Agbléliko et borné au nord par la propriété RAMANOU Biyémi Kafui, au sud par la propriété AGBALETI Afantsawo, à l'est et à l'ouest par FIOBO Komlanvi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23938 déposée le 23-04-2003, Mme AWADE Ataféinam, profession d'agent d'ONG, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 96 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Togblekopé et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la propriété AZOUMAH Adjrakpo et au sud par une rue non dénommée de 10 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23939 déposée le 23-04-03, M. NANAN KINAHM Edem Yves, profession de banquier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti.

consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 11 a 91 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Togblekopé et borné au nord et au sud par des rues non dénommées, à l'est et à l'ouest par les propriétés AZOUMAH Adjrakpo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23940 déposée le 24-04-03, M. DJREKE Kossi Dodji, profession d'agent commercial demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 7 a 99ca situé à Lomé, connu sous le nom de Agoènyivé et borné au nord par une rue de 20 m, au sud par le lot n° 312, à l'est par le lot n° 313 et et à l'ouest par un passage de 6 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23941 déposée le 24-04-03, M. GNOSSA Kossi Emmanuel, profession de professeur de droit, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 3 a 22 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Aflao Anome et borné au nord par une rue non donommée de 16 m, au sud par le lot n° 591, à l'est par le lot n° 592 et à l'ouest par le lot n° 590A

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23945 déposée le 25-04-2003, M. ATTIBA Manu Anani, profession de directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 36 a 00 ca situé à Aného, connu sous le nom de Anyimanya et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par une rue dénommée de 14 m, à l'est par la collectivité KONAHE Mensah et à l'ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'héritage et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23946 déposée le 28-04-2003, M. AHLIGO Kossi Mawunyo, profession d'électricien bâtiment, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 1 a 94 ca situé à Lomé préfecture du Golfe, connu sous le nom de Aklassou Kondji n° 1 et borné au nord par le lot n° 32, au sud par le lot n° 37, à l'est par le lot n° 35 B et à l'ouest par une rue non dénommée de 10 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à AHLIGO Kodjo Lonlonyo par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23947 déposée le 28-04-2003, M. AMETEPE Yaovi Afandiga, profession d'agent d'Air Afrique, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 01 ca situé à Lomé préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agoènyivé Awonkoui et borné au nord par une rue non dénommée de 16m, au sud par le lot n°166, à l'est par le lot n°163 et à l'ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23948 déposée le 29-04-2003, Mme TCHINDOU Yodah, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 47 ca situé à Lomé, préfecture du Golfe connu sous le nom Agoènyivé Démakpoé et borné au nord par le lot n° 1323, au sud par le 1327, à l'est par le lot n° 1325 et à l'ouest par une rue non dénommée de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23949 déposée le 30-04-2003, M. SOULEY Younoussa, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 25 ha 11a 80 ca situé à Tsévié préfecture du Zio, connu sous le nom de Dalavé Anfoin et borné au nord par la collectivité HADZI Takla, au sud par AZIAMADJE Togbé, à l'est par une piste et les collectivités LOVI ATOU KPAN NOUWOKPO, Alagbo et HADZI Takla.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23950 déposée le 30-04-2003, M. BOCCOVI Fêfê Ayayi, profession de professeur de lettres, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 00 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Baguida et borné au nord par les lots n° 244 et 245, au sud par le lot n°242, à l'est par le lot n°253 et à l'ouest par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à BOCCOVI Ayité Yves Raymond et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23951 déposée le 02-05-2003, M. GNASSINGBE Essonam, profession d'officier supérieur des FAT, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 48 a 00 ca situé à Kara préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Poudè et borné au nord par la collectivité LANGUIE, au sud par la propriété ASSIH Liouveina, à l'est par la route nationale n°1 de 40m et à l'ouest par la propriété ADJA

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat du sieur LANGUIE Welinegue et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23952 déposée le 02-05-2003, M. NEGLOKPE Labitey Gbenodu mandataire de M. ETEY Kwassi, profession de docteur, demeurant et domicilié à Dévego, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 00 ca situé à Agovoudou, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Agovoudou et borné au nord, au sud et à l'est par la propriété FESSOU Kpavouvou et à l'ouest par la collectivité AGBODJAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat du sieur FESSOU Kpavouvou Amévi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels

Suivant réquisition n° 23954 déposée le 07-05-2003, M. TCHASSONA Traoré Mahomed, mandataire de M. TRAORE Dermane Foussemi, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise,

demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12a 11ca situé à Lomé-Tokoin Tamé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tokoin Tamé et borné au nord par le lot n°3, au sud par une rue de 18m, à l'est par une rue de 16m et à l'ouest par les lots n°4 bis et 5 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat du sieur NYASSO Akpaglo rep. par NYASSO Kwami et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23956 déposée le 06-05-2003, M. ABLY-BIDAMON Dédériwé, profession de DG TOGOCEL, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 01ha 16 a 45 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Tokoin-Atchauté, préfecture du Golfe et borné au nord par la propriété TOGO TELECOM, au sud par une rue de 12m à l'est par la propriété CEFA et à l'ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à TOGO CEL et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23957 déposée le 06-05-2003, M. ABLY-BIDAMON Dédériwé, profession de DG TOGO CEL, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise mandataire du Togo Cel, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 50 a 31ca situé à Lomé Agbalepedogan, connu sous le nom de GTA et borné au nord par la propriété LONATO au sud par un passage de 6m, à l'est par la route bretelle de Klikamé de 50m et à l'ouest par la route raccordement de 32 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à TOGO CELLULAIRE et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23958 déposée le 06-05-2003, M. AGBAVON Komla Simon, profession de géomètre, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 24 a 01 ca situé à Vogan Togoville préfecture de Vo, connu sous le nom de Togoville Mogegeu et borné au nord par la propriété de M. NUBUKPO Koffi Kluvi Mawusé, au sud par une rue non dénommée de 14m,

à l'est par une rue dénommée de 14m et à l'ouest par la route Hahotoé-Kpémé de 30m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat de la collectivité AKPALOO Avlessi Katalso représentée par les sieurs AKPALOO Amouzou et AKPALOO Raphaël et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23960 déposée le 07-05-2003, Mme ANKOU Essi épouse AKUE, profession d'infirmière, demeurant à Lomé, s/c LABARI Essoham majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 01 ca situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du golfe, connu sous le nom de Agoènyivé et borné au nord par la voie express nord de 70 m, au sud par une rue non dénommée de 16m, à l'est par le lot n° 15 et à l'ouest par une rue dénommée de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat du sieur AWOUNYO Komi, cultivateur et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23963 déposée le 12-05-2003, M. BEGUEDOU Matchatom Blezzi, profession : fonctionnaire à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 13 a 60 ca situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agoènyivé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Azianlé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23997 déposée le 22-05-2003, M. BEWELI Médèbé, profession d'inspecteur de Douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 11ca situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Chaminade et borné au nord par une rue non dénommée de 14m, au sud par le lot n° 16, à l'est par le lot n° 17 et à l'ouest par le lot 13.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23998 déposée le 22-05-2003, M. BEWELI Médèbé, profession d'inspecteur des impôts, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 70 ca situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tomdé et borné au nord par le lot n° 276, à l'ouest par une rue de 14m et à l'est par le lot n° 279 et au sud par le lot n° 280.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23999 déposée le 22-05-2003, M. BEWELI Médèbé, profession d'inspecteur des impôts, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 ha 37a 88 ca situé à Kara, connu sous le nom de Atéda et borné au nord par la collectivité Kédéyi, au sud par la collectivité Powonalé à l'est par une piste et à l'ouest par un ruisseau.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24002 déposée le 26-05-2003, Mme KOUTCHENA Amévi Edenam, profession de coiffeuse, demeurant à Lomé et domiciliée étude de Me BAMAZE, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 57 ca situé à Lomé Aflao Avédji, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Aflao Avédji et borné au nord, au sud, à l'est par la collectivité DANKPI et à l'ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat du sieur DANKPI FLAGBO Apenovon et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Pour Le conservateur de la propriété foncière, P. O
Dotsè Kodjo NYAKU

RECEPISSES DE DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS**N° 0395/MISD-SG-DAPSC-DSC du 10/4/2003***Dénomination* : **“ACTION POPULATION PLUS” (A. P. P.)***Siège* : Lomé - Togo*Buts* : - Action Population Plus a pour but d'oeuvrer pour un épanouissement harmonieux et intégral des populations urbaines et surtout rurales par l'amélioration de leurs cadres et conditions de vie ;

Lomé, le 16 avril 2003

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation**Chef d'Escadron Akila-Esso BOKO****N° 0396/MISD-SG-DAPSC-DSC du 16/4/2003***Dénomination* : **“UNION NATIONALE DES FILS ET
FILLES DE SARA” (U. NA. FL SA.)***Siège* : Sara (P/Kozah) - Togo*Buts* : - L'Union a pour but de contribuer au renforcement des liens entre tous les ressortissants du village de Sara et de contribuer au développement du village par leurs apports physiques, financiers, matériels et moraux.

Lomé, le 16 avril 2003

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation**Chef d'Escadron Akila-Esso BOKO****N° 0397/MISD-SG-DAPSC-DSC du 16/4/2003***Dénomination* : **“COMITE POUR LE DEVELOPPEMENT
INTEGRAL DE SARA” (CODISA)***Siège* : Sara (P/ Kozah) - Togo*Buts* : - Le Comité a pour but de contribuer à l'amélioration sensible du développement sanitaire, économique et social des habitants du village dans leur ensemble.

Lomé, le 16 avril 2003

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation**Chef d'Escadron Akila-Esso BOKO****N° 0398/MISD-SG-DAPSC-DSC du 16/4/2003***Dénomination* : **“GROUPE DE VOLONTAIRES DE
REALISATION ET D'APPLICATIONS
TECHNIQUES” (GVRAT)***Siège* : Tsévié (P/ Zio) - Togo*Buts* : - Favoriser le développement intégré aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain.

- Promouvoir les techniques appropriées dans divers domaines et promouvoir les échanges d'idées et d'expériences entre les organismes ayant la même philosophie.

Lomé, le 16 avril 2003

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation**Chef d'Escadron Akila-Esso BOKO****N° 0399/MISD-SG-DAPSC-DSC du 17/4/2003***Dénomination* : **“APPUI FORMATIF EN EDUCATION POUR
LE DEVELOPPEMENT INTEGRAL” (AFEDI)***Siège* : Kara (P/ Kozah) - Togo*Buts* : - L'AFEDI a pour but de contribuer au développement des pays en offrant une formation de qualité aux formateurs des formateurs, aux décideurs chargés de concevoir et de gérer les activités de formations, aux agents de terrain des ONG, aux employés d'entreprises et aux masses rurales.

Lomé, le 17 avril 2003

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation**Chef d'Escadron Akila-Esso BOKO****N° 0416/MISD-SG-DAPSC-DSC du 18/4/2003***Dénomination* : **“COMITE DE DEVELOPPEMENT
INTEGRAL D'AMOUTIVE” (C.D.L.A.)***Siège* : Lomé - Togo*Buts* : - Promouvoir des activités socio-économiques, culturelles, sportives, artistiques et sociales- Promouvoir l'alphabétisation au sein de la communauté ;
- Gérer efficacement l'environnement, source de différents maux qui assaillent la communauté.

Lomé, le 18 avril 2003

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation**Chef d'Escadron Akila-Esso BOKO****N° 0427/MISD-SG-DAPSC-DSC du 23/4/2003***Dénomination* : **“ASSOCIATION FEMME ET SPORT
DU TOGO” (A. FE. S. TO.)***Siège* : Lomé - Togo*Buts* : - L'AFESTO a pour but de regrouper les femmes pratiquantes, anciennes joueuses et athlètes, sympathisantes d'oeuvrer pour le développement et la promotion de la femme.

Lomé, le 23 avril 2003

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation**Chef d'Escadron Akila-Esso BOKO**

N° 0428/MISD-SG-DAPSC-DSC du 23/4/2003

Dénomination : **“DEFI - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT” (D. E. D.)**

Siège : Lomé - Togo

Buts : - L' Association a pour but de promouvoir un développement durable et participatif à travers des initiatives et actions individuelles et collectives en vue de l'amélioration qualitative de la vie des populations.

Lomé, le 23 avril 2003

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Chef d'Escadron Akila-Esso BOKO

N° 0435/MISD-SG-DAPSC-DSC du 24/4/2003

Dénomination : **“ASSOCIATION BENINO-TOGOLAISE” (ASBETO)**

Siège : Kpogan-Agbetsiko (P/Golfe) - Togo

Buts : - L' Association a pour but de promouvoir l'entraide et la solidarité, la protection pour un développement durable.

Lomé, le 24 avril 2003

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Chef d'Escadron Akila-Esso BOKO

N° 0436/MISD-SG-DAPSC-DSC du 24/4/2003

Dénomination : **“ASSOCIATION TOGOLAISE DES PEUPLES DE LANGUE PEUHL” (A. TO. PE. L. P.)**

Siège : Sotouboua (P/Sotouboua) - Togo

Buts : - L' Association a pour but d'oeuvrer pour le rapprochement des peuples peuhl en vue d'asseoir dans l'optique du développement un esprit de recherche, d'entreprise et de coopération.

Lomé, le 24 avril 2003

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Chef d'Escadron Akila-Esso BOKO

N° 0441/MISD-SG-DAPSC-DSC du 28/4/2003

Dénomination : **“RESEAU DES AVICULTEURS DE L'AVE” (R2A)**

Siège : Kévé (P/Avé) - Togo

Buts : - Réduire le chômage et le déficit des produits carnés par la création et l'appui à l'organisation d'une filière avicole ;
- Appuyer et accompagner les initiatives d'autopromotion durable des métiers de aviculture commerciale ;

- Améliorer les prestations et les conditions de vie des aviculteurs ainsi que des métiers assimilés à l'élevage moderne des volailles.

Lomé, le 28 avril 2003

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Chef d'Escadron Akila-Esso BOKO

N° 0478/MISD-SG-DAPSC-DSC du 29/4/2003

Dénomination : **“TOGO FOOTBALL AWARDS”**

Siège : Lomé - Togo

Buts : - L' Association a pour but de promouvoir le football togolais en organisant des manifestations sportives, en célébrant le talent des meilleurs joueurs de la saison sportive et en ravivant la flamme du fair-play entre les joueurs et sur les stades.

Lomé, le 29 avril 2003

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Chef d'Escadron Akila-Esso BOKO

N° 0492/MISD-SG-DAPSC-DSC du 5/5/2003

Dénomination : **“PERFECT”**

Siège : Sotouboua (P/Sotouboua) - Togo

Buts : - L' Association a pour but la promotion du secteur secondaire industriel et le perfectionnement des artisans et la mise en place des structures techniques et financières.

Lomé, le 5 mai 2003

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Chef d'Escadron Akila-Esso BOKO

N° 0515/MISD-SG-DAPSC-DSC du 12/5/2003

Dénomination : **“ASSOCIATION DES ENSEIGNANTS AUXILIAIRES DU TOGO 3^e DEGRE DE L'ENSEIGNEMENT GENERAL ET TECHNIQUE” (AEAT - 3^e DEGRE)**

Siège : Kara (P/Kozah) - Togo

Buts : - Défendre les intérêts matériels et moraux de ses membres ;
- Maintenir et consolider la solidarité, l'esprit de dialogue entre les enseignants auxiliaires et les autorités de l'éducation.

Lomé, le 12 mai 2003

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Chef d'Escadron Akila-Esso BOKO

N° 0516/MISD-SG-DAPSC-DSC du 12/5/2003

Dénomination : **“ORGANISATION ISLAMIQUE CARITATIVE INTERNATIONALE” (O.I.C.I.) Section du Togo**

Siège : Bafilo (P / Assoli) - Togo

Buts : - Apporter l'assistance sociale et médicale aux populations ;
- Promouvoir l'éducation et la formation professionnelle des jeunes.

Lomé, le 12 mai 2003

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Chef d'Escadron Akila-Esso BOKO

N° 0517/MISD-SG-DAPSC-DSC du 12/5/2003

Dénomination : "ASSOCIATION D'AIDE ET D'APPUI
AUX POPULATIONS RURALES ET AUX
JEUNES DESHERITES" (3A. P. R. J.)

Siège : Lomé - Togo

Buts : - L'Association a pour but le développement économique,
social, sanitaire, agricole et éducationnel des populations rurales
du Togo et de leur cadre de vie.

Lomé, le 12 mai 2003

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Chef d'Escadron Akila-Esso BOKO

N° 0550/MISD-SG-DAPSC-DSC du 23/5/2003

Dénomination : "MECANIQUE SANS FRONTIERES -
TOGO" (M. S. F. - TOGO)

Siège : Lomé - Togo

Buts : - Promouvoir le développement durable des communautés de base ;
- Lutter contre la dégradation de l'environnement ;
- Contribuer à l'éducation et la formation des jeunes dans les
petits métiers ;
- Promouvoir la technologie appropriée.

Lomé, le 23 mai 2003

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Chef d'Escadron Akila-Esso BOKO

N° 0522/MISD-SG-DAPSC-DSC du 14/5/2003

Dénomination : "SAUVONS LE PEUPLE TOGOLAIS"
(SA. PE. TO.)

Siège : Kpalimé (P/Kloto) - Togo

Buts : - L'Association a pour but d'œuvrer pour une vraie recon-

ciliation entre tous les fils du pays.

Lomé, le 14 mai 2003

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Chef d'Escadron Akila-Esso BOKO

AVIS DE PERTE DE TITRES FONCIERS

Avis est donné au public de la perte du certificat d'inscription hypothécaire prise sur le titre foncier N° 3202 T.T, appartenant à dame Pauline Télé JOHNSON, née FUMEY, revendeuse à Lomé, pour une valeur de 600.000 F au profit de l'UAC-TOGO.

Pour deuxième insertion

Avis est donné au public de la modification des Status de la Société « ZIO LOGISTIQUES » SARL, enregistré à Lomé (TOGO), Direction générale des Impôts, Folio 76 N° 735 Vol 6/02, le 19 Novembre 2002 et immatriculé au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) sous le Numéro 2003 M 0323 du 31 Mars 2003.

Pour deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 762 T.T, Vol V, F° 37 appartenant à M. BABADJIKOU Etienne, secrétaire trésorier de la SIP à Lama-Kara.

Pour deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 641 T.T, Vol IV, F° 38 appartenant à M. Félix David GHARTEY, employé de commerce demeurant à Palimé.

Pour deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 3957 R.T appartenant à M. Hubert GBEDEY, mesuisier au CFT, demeurant à Lomé.

Pour deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre foncier N° 53 inséré au Livre Foncier du Territoire du Togo Volume 1 F° 53 appartenant à Monsieur Florentin Jean FELIHO.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte du certificat d'inscription D'hypothèque prise sur le titre foncier N° 5548 inséré au Livre foncier de la République Togolaise Volume XXIX F° 19 le 16 octobre 1976 en faveur de l'Union Togolaise de Banque.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 14927 RT, Vol LXXXV, F° 177 appartenant à M. BANISSA Mewesino Jacques, secrétaire d'administration demeurant à Lomé.

Pour première insertion